

Grande salle d'audience du tribunal de commerce de Paris

(1 quai de la Corse 75004 Paris)

Lundi 24 janvier 2022 de 18h00 à 20h00

## L'AGENCE ANTI-CORRUPTION (AFA) ET LES ENTREPRISES, RÔLE – MISSIONS – POUVOIRS

Entre autres missions, l'AFA « ...Elabore des recommandations et des guides pratiques qui, avec la loi Sapin II et ses décrets d'application, constituent le référentiel anticorruption français ; mène des actions de sensibilisation et de formation auprès de tous types d'acteurs, publics ou privés ; apporte, à leur demande, un appui aux acteurs publics ou privés pour la mise en œuvre de leur dispositif anticorruption et répond à leurs saisines ; contrôle en application des articles 3 et 17 de la loi Sapin II l'existence et l'efficacité des dispositifs anticorruption mis en place par les acteurs publics et les grandes entreprises ... ».

Qui sont les acteurs concernés ? Quelles sont les recommandations formulées ? Quelle est la nature des contrôles effectués ? Quelles sont les obligations à respecter et quels risques sont encourus par les entreprises qui ne les auraient pas respectées ? Quels sont les droits des personnes contrôlées ? Telles seront notamment les questions évoquées à l'occasion de cette nouvelle *Conférence Du Lundi* de l'association Droit et Commerce.

Accueil des participants salle des pas perdus du tribunal de commerce de Paris à partir de 17h45

### Allocution de bienvenue et présentation



Marc RINGLÉ, avocat au barreau de Marseille,  
président de l'association Droit & Commerce



Paul-Louis NETTER,  
président du tribunal de commerce de Paris

### Conférence



Charles DUCHAINE, directeur de l'agence française anticorruption (AFA)

### Avec le concours de

« Le respect des obligations des entreprises :  
Opinions d'un directeur juridique »



Damien GOUBAU, directeur aux affaires juridiques, aux  
risques et à la conformité du groupe Demathieu et Bard

« Défense des droits et respects des obligations »



Frédéric LALANCE, avocat au barreau de Paris,  
administrateur de l'association Droit & Commerce

19h15 DISCUSSION AVEC LA SALLE

19h30 COCKTAIL SALLE DES PAS PERDUS

Inscrivez-vous en présentiel → <https://presentielagenceanticorruption.viteinscrit.com>

Inscrivez-vous en distanciel (au plus tard le 21-01 à 12h am) → <https://webinaragenceanticorruption.viteinscrit.com>

**Inscription obligatoire : participation aux frais de 50€**

Gratuit pour les adhérents de l'association Droit et Commerce, les étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre. Validé au titre de la formation continue des avocats pour 2 heures. Une attestation de présence vous sera adressée par mail pour les participations en ligne ou remise sur place à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.